



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

bruits

Question écrite n° 116752

### Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les propositions exprimées dans le rapport d'information consacré aux nuisances sonores. Le rapporteur préconise de donner au maire autorité pour créer des zones (touristiques ou de convivialité) au sein desquelles les terrasses des bars et restaurants seraient autorisées à fonctionner jusqu'à une heure de fermeture déterminée, par le préfet ou par le maire. Il précise que cette mesure aurait pour corollaire d'établir une interdiction à partir d'une certaine heure pour les autres zones, dévolues au calme. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116752

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 août 2011, page 8951

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)